

Publié le 14 juin 2024

Catherine Lhéritier (Loir-et-Cher) : « Pour notre Département, la SemOp permet un apport de compétences nécessaire »

1ère Vice-présidente du Conseil départemental du Loir-et-Cher, maire de Valloire-sur-Cisse et présidente de la SemOp Aéroport Blois-Le Breuil, Catherine Lhéritier considère que la SemOp permet d'optimiser la gestion d'un équipement aussi qualitatif que celui de l'aéroport, dont le Conseil départemental est propriétaire. La régie directe a ses limites et une délégation de service public (DSP) intégrale n'était pas adaptée aux ambitions du Département pour cette plateforme. Entretien.



Quelle est la mission de la [SemOp de l'Aéroport de Blois-Le Breuil](#) ?

Elle assure la gestion de l'aéroport située à 15 kilomètres de Blois. Cet aéroport est essentiellement utilisé par l'aviation de loisirs. Il est situé en plein cœur d'une zone d'activités économiques liées à l'aéronautique. Chaque année, à la fin de l'été, s'y déroule **le mondial de l'ULM**. Nous essayons de créer d'autres événements autour de cette thématique. Il s'agit donc clairement d'un objet de promotion touristique.

Et donc de levier d'attractivité territoriale économique...

325 entreprises sont tournées vers l'aéronautique dans notre région et 18 % des effectifs se trouvent dans le département de Loir-et-Cher, concernant 3 500 salariés. En 2023, sur cet aéroport, 27 300 mouvements ont été recensés, 90 % d'entre eux étant dédiés aux loisirs. Cet

aérodrome héberge aussi une station-service dont bénéficie entre autres l'hélicoptère du Samu et des cours d'instruction sont donnés à toutes personnes désireuses de devenir pilote, et notamment les plus jeunes.

A quel moment avez-vous décidé de passer de passer par la SemOp ?

Nous avons franchi le gué en 2019. Avant, nous étions en régie, financée par un budget annexe du Conseil départemental. Des investissements importants ont été réalisés depuis le transfert de l'aérodrome au Conseil départemental. **Nous avons fait le constat que nous n'avions pas de compétences en interne pour valoriser ce bel outil**, à l'heure où le mondial de l'ULM, par exemple, devenait une manifestation à la renommée de plus en plus grande. Nous avons commandé une étude juridique, pour faire évoluer ce pôle de loisirs dans une optique de décarbonation et pour mieux capitaliser les retombées du mondial de l'ULM. C'est là que l'idée de SemOp s'est imposée : la **Société française des aéroports détient 40 % des parts du capital, 60 % reviennent au Conseil départemental.**

Quel regard portez-vous sur cette SemOp après 3 années d'activités ?

Il est positif, c'est vraiment le bon choix qui s'imposait, avec une entreprise qui sait travailler comme il se doit la relation avec les usagers. Nous gardons la main sur un équipement de qualité. Nous avons réalisé et poursuivrons les investissements car ils maintiennent une bonne dynamique dans ce secteur aéronautique si important dans notre département.

Quels sont les éléments essentiels au bon fonctionnement d'une SemOp et quels conseils donneriez-vous aux Départements qui souhaiteraient également s'engager dans cette démarche ?

La SemOp permet un apport de compétences nécessaire. Le directeur général et le directeur technique de la SemOp sont reconnus par leurs pairs. La classification de l'aérodrome s'est élevée, nous sommes de plus en plus repérés comme un équipement répondant aux exigences du tourisme de loisirs et d'affaires. **Le passage par une SemOp n'est pas étranger à cette élévation qualitative de l'équipement.**

Pensez-vous que le mode de gestion SemOp est adaptée à tous les champs de l'action publique départementale ?

Le fait que les Départements ne disposent pas de compétences économiques et soient plus tournés vers le traitement du social limite de facto les opportunités de création de SemOp. Pour autant, **ce mode de gestion est clairement une solution efficace pour exploiter les équipements touristiques départementaux**, comme c'est le cas avec l'aérodrome Blois-Le-Breuil, mais nous pouvons l'envisager également pour la gestion d'autres équipements départementaux. Dans notre cas, nous sommes un département très touristique ; il est nécessaire que nous ayons des leviers efficaces pour répondre aux attentes des visiteurs et de ceux qui fréquentent l'aérodrome.

A l'occasion des dix ans de la création des SemOp, nous publions une série d'articles que vous pouvez retrouver ci-dessous :

[Le regard juridique sur les 10 ans de la SemOp – Fédération des élus des Entreprises publiques locales \(lesepl.fr\)](#)

[10 ans après, le cap des 50 SemOp en passe d’être franchi – Fédération des élus des Entreprises publiques locales \(lesepl.fr\)](#)

[A Rillieux-la-Pape \(Rhône\), la SemOp du Loup Pendu nage en synchro avec Opalia – Fédération des élus des Entreprises publiques locales \(lesepl.fr\)](#)

Par Florian POIRIER